

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS143

présenté par
Mme Janvier, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« Bureau de vérification »,

les mots :

« Autorité de régulation professionnelle »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de référence.